

EGLISOLLES le 19 novembre 2022

Mesdames, Messieurs,

Monsieur le maire m'a demandé de vous présenter notre monument aux morts. J'ai bien voulu me prêter à l'exercice tout en essayant de ne pas abuser de votre attention. Je vais décliner mon propos en trois parties :

1° L'historique de la construction (archives municipales et départementales)

2° La symbolique développée sur le monument

3° Une réflexion en guise de conclusion

**Historique** : c'est à l'initiative des anciens combattants qu'une série de lois va organiser l'érection des monuments commémoratifs en particulier la loi du 25 octobre 1919 puis les cérémonies qui devaient s'y tenir. Je vous donne lecture de trois articles car assez méconnus :

- Art. 1er : *les noms des combattants des armées de terre et de mer ayant servi sous les plis du drapeau français et morts pour la France, au cours de la guerre 1914 - 1918, seront inscrits sur les registres déposés au Panthéon.*
- Art. 3 *L'Etat remettra à chaque commune un livre d'or sur lequel seront inscrits les noms des combattants des armées de terre et de mer, Morts pour la France, nés ou résidant dans la commune. Ce livre d'or sera déposé dans une des salles de la commune et tenu à la disposition des habitants de la commune.*
- Art. 5 *Des subventions seront accordées par l'Etat aux communes, en proportion de l'effort et des sacrifices qu'elles feront en vue de glorifier les héros morts pour la patrie etc...*

Le plus souvent biens communaux, ils relèvent donc de la compétence des municipalités. La fonction de ces édifices est de rassembler la population autour du souvenir de ceux qui ne

reviendrons plus vivre dans la cité, faisant ainsi participer la commune au travail de deuil des familles.

Ces monuments demeurent des témoins historiques, qu'il s'agisse de l'histoire des mentalités, de l'histoire de l'art, de l'histoire de la commune tout simplement : les noms gravés traduisent le poids des guerres sur la vie locale quand ils ne sont pas aujourd'hui la seule trace de certaines familles.

Monument républicain et laïque leur localisation n'est pas neutre, Dans notre commune il sera érigé sur la place dite "publique" comme le stipule la délibération du Conseil municipal de l'époque, en second plan se trouve bien une croix de mission mais la construction de cette croix sous le ministère du curé et son vicaire RODDIER est antérieur (1906) ce qui explique la présence proche. Présence fortuite mais aussi qui permet de quoi satisfaire toutes les parties.

De plus le monument projeté se trouve à l'intersection de trois directions et donc visible de tous passant par le centre bourg.

La décision d'ériger le monument d'Eglisolles est prise en séance du conseil municipal le 5 juin 1921. Le projet est finalisé le 7 août 1921 par le conseil municipal sous la présidence du maire FERRY Jean-François (qui était du village de Rouffis ). Le dossier comprend 1°: un croquis du monument à ériger, 2° un devis descriptif et estimatif de la dépense, 3° un traité de gré à gré, consenti par Mr REFIEVNA, entrepreneur de monuments funéraires, avenue de la gare à Craponne sur Arzon (Haute-Loire).

Le traité de gré à gré permet d'apporter quelques précisions : le monument devra comprendre :

1° Trois rangs de marches et un socle en pierre dure de Comblanchien.

2° Le monument proprement dit composé de trois blocs également en pierre dure de Comblanchien.

3° Les attributs militaires sont en relief, sculptés dans la pierre, l'ensemble absolument conforme au plan fourni.

4° L'exécution des gravures marquées sur le plan en lettres gravées et dorées, ainsi que celle du nom et prénoms de chacun des enfants d'Eglisolles "morts pour la France", suivant la liste fournie.

5° L'entrepreneur prend à sa charge le transport, la manutention et la pose (y compris les fouilles).

6° le coût total du monument détaillé ci-dessus, tout posé, est de six mille trois cent francs (6300 Frs).

7° Le paiement sera effectué à la livraison, et après vérification sérieuse par les intéressés des travaux exécutés.

8° Monsieur Refievna s'engage sur l'honneur à fournir le dit monument à la commune courant septembre 1921.

9° S'il y a lieu les frais de timbre et d'enregistrement sont à la charge de la commune.

Fait à EGLISOLLES le cinq juin 1921

Le projet présenté sera soumis à l'approbation de Monsieur le Président de la République.

Ce sera chose faite le 19 décembre 1921

Le monument ne sera pas livré en septembre 1921 comme stipule le traité. Le 11 novembre 1921 sera commémoré sans monument, c'est seulement le 12 mars 1922 que la réception à lieu par une délégation de la mairie comprenant le maire : Mr FERRY, et les conseillers municipaux : messieurs BOSTVIRONNOIS Benoît et GRAIVE Jean-Baptiste eux-mêmes anciens combattants et blessés de guerre, le monument est dit érigé "*dans des conditions jugées acceptable mais sans plus*".

Il est presque inutile de rappeler que les anciens combattants furent associés de près à la construction et encore aujourd'hui furent les maîtres d'œuvre des cérémonies en mémoire de leurs frères d'armes, envers lesquels ils ressentaient une communauté de destin parfois plus forte qu'avec les vivants "de l'arrière"

La dépense sera honorée au moyen des ressources suivantes : souscription volontaire publique organisé par les membres du Comité d'Erection 2000Frs, Article 37 du budget primitif de 1921 1665 Frs, Article 55 du Budget Additionnel de 1921 2000 Frs.

Demande de subvention de l'Etat revenant à la commune, conformément au barème établi. (Barème établi en fonction d'un pourcentage de décès par rapport à la population).

A ce monument vont s'ajouter quelques attributs ; rapidement l'achat d'un coq gaulois sur un globe devant surmonter le monument, coq en fonte bronzé provenant de la fonderie CHAPSAL à Ivry sur Seine pour la somme de 2000 Frs ( Délibération conseil municipal 27 novembre 1921).

Enfin par une délibération "*extraordinaire*" en date du 30 juillet 1922 une grille ornementale en fer forgé d'une longueur totale de 24 mètres avec portillon sera commandé à Monsieur BLANCHARD serrurier à Saint-Bonnet le Château pour un coût de 3000 Frs.

A cette somme va s'ajouter les travaux de nivellement et maçonnerie nécessaire pour recevoir le monument soit 660, 50 Frs.

Le monument dans sa finalité et tel que l'on peut l'observer aujourd'hui a été érigé pour un coût total de 11960 Frs , c'est une somme importante pour une commune de la taille de celle d'EGLISOLLES.

A titre de comparaison le salaire moyen journalier d'un ouvrier dans le bâtiment était de l'ordre de 2,50 FRs. Plus de 12 ans de salaire d'un ouvrier.

### **TYPOLOGIE du Monument et ESSAI d'INTERPRETATION :**

Les monuments aux morts constituent un ensemble souvent complexe de signes, celui d'EGLISOLLES n'y échappe pas. Parmi les différents type de classement que les historiens ont établis se

trouvent : les monuments dit "*civiques*", ce sont les plus républicains caractérisés par un certain dépouillement, les monuments "*patriotiques*" qui se distinguent par leur iconographies où les inscriptions sont souvent dédiés à la victoire, les monuments "*funéraires-patriotiques*" qui glorifient le sacrifice, les monuments purement "*funéraires*" qui soulignent l'ampleur du deuil et dans une moindre mesure car beaucoup plus rares les monuments "*pacifiste*" qui ne légitime pas le sacrifice des morts.

Observons notre monument et au vu des éléments constitutifs essayons de le classer dans un type :

La forme général est un obélisque tronqué, cette forme tend à rapprocher le défunt vers le ciel. Les pierres levées sont des hymnes à la vie.

Obélisque sur lequel quelques éléments décoratifs sont posés ou gravés, il convient d'en préciser leur signification :

Comme nous l'avons dit le monument est surmonté d'un coq en bronze sur un globe terrestre sur lequel sont inscrits les noms des grandes batailles. Il représente le courage et la fierté, c'est un animal de combat. Son chant qui annonce le lever du jour symbolise la vie ranimée après le sommeil. C'est aussi le "*le coq gaulois gallus*" " en latin, ce qui se rapproche du mot "*Gaulle*" territoire de la France qui existe depuis l'antiquité. Cette allégorie fait place à un symbole très patriotique.

Il convient aussi de préciser les autres symboliques représentées sur le monument :

**Le drapeau** ; replié sur lui-même (en berne) comme un drap sur un linceul, il est le signe de deuil.

**La croix de guerre** : décoration officielle de l'Etat français remise à compter d'avril 1915 aux soldats ayant fait preuve d'une forme d'héroïsme durant le conflit. elle récompense les actes de courage sans tenir compte du grade. Elle laisse de côté les officiers d'état major

et les soldats de l'arrière. L'intégrer au monument était un moyen de reconnaître le rôle de mort pour la France.

**Les Lauriers** : ils ne sont pas ici positionnés en couronne, c'est un symbole de victoire qui vient de l'antiquité.

**Les palmes** : symbole du martyr des chrétiens

**La grille** : l'entourage du monument sert à protéger et à délimiter un emplacement précis qui a pour objectif de donner un caractère "sacré" au sens républicain du terme à la terre de France, celle pour laquelle les soldats ont combattu.

**Les obus enchaînés** : ne peuvent plus servir à faire la guerre. On peut y voir le symbole de la paix retrouvée.

Enfin les gravures sur les côtés de l'obélisque (Lorraine, Champagne, Verdun, Orient, Yser, Somme ) rappellent les grandes opérations militaires dans lesquelles ont été engagé les unités des combattants "mort pour la France" de la commune.

A la lecture de tous ces symboles notre monument serait à classer dans la typologie des monuments dit "**patriotique**" d'ailleurs l'inscription "**EGLISOLLES à ses HEROS**" appartient au champ lexical de l'honneur avec une connotation largement patriotique.

Je vous livre ma conclusion :

Ces monuments chargés d'une symbolique que nous ne percevons pas toujours font tellement parti du paysage que nous y portons même plus notre regard.

Cent ans après leur construction il faut se replacer dans le contexte historique pour redonner tout le sens qu'ils ont perdu, il s'agit donc pour appréhender leur érection de mesurer la distance qui nous sépare d'un patriotisme sincère dans les années vingt incarné par le sacrifice de sa vie : depuis la révolution française la construction de la

nation n'avait pas cessé de s'appuyer sur ce mythe de la guerre, qui révélait les plus hautes vertus civiques : le courage et le don de soi. Pour autant dans la symbolique des monuments aux morts la tragédie de la guerre, le novembre deuil, la tristesse de la mort d'une génération d'hommes jeunes n'a pas été occultée.

Puisse ces monuments encore aujourd'hui nous interroger sur le sens de la vie, sur la conception de la patrie et sur un avenir définitivement débarrassé des horreurs de la guerre.

Enfin permettez moi d'associer à cette cérémonie deux combattants de la seconde guerre mondiale jamais cités : il s'agit de Jean FOUGEROUSE du village du Verdier mort pour la France le 30 mai 1940 et le caporal René DANGLARD, engagé volontaire dans la première armée du Maréchal DE LATTRE de TASSIGNY mort pour la France le 7 avril 1945 en Allemagne.

Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie de votre attention, je laisse la parole à Madame BATAISON qui va relire le discours inaugural prononcé à cette occasion par Jean-Baptiste MAITRIAS instituteur et secrétaire de mairie de l'époque. (discours fourni par Madame Colette MAITRIAS petite fille, quelle en soit remerciée)

Daniel VIALARD à Eglisolles le 19 novembre 2022

2022